

Commune de Gourdon en Quercy (Lot)
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 30 mars 2022 à 20 heures
publié le 5 avril 2022
(Article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

*L'an deux mil vingt-deux, le trente du mois de mars à vingt heures,
dans le contexte de la pandémie de covid-19,
le conseil municipal de Gourdon s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses réunions, en l'hôtel de ville,
sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Maire, en session ordinaire.*

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 19

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 24

Date de la convocation : 18 mars 2022

Date d'envoi par courrier électronique : 23 mars 2022

ÉTAIENT PRESENTS (19) : M. Jean-Marie COURTIN, M^{me} Nathalie DENIS, M. Michel FALANTIN, M. Alain DEJEAN, M. Joseph JAFFRÈS, M^{me} Nathalie CABRIÉ, M. Nicolas QUENTIN, M^{me} Christine OUDET, M. Philippe DELCLAU, M^{me} Delphine COMBEBIAS, M. Lionel BURGER, M. Thomas MALBEC, M^{me} Anaïs MARCHESI, M. Jean-François VARGUES, M^{me} Nicole ESPAGNAT, M. Jean-Pierre COUSTEIL, M. Joël PÉRIÉ, M^{me} Liliane ÉLICHABE, M. Lionel MAURY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR (5) ET ÉTAIENT ABSENTS (3) : M^{me} Nicole BRUNEAU (absente), M^{me} Fabienne GABET (pouvoir n° 1 à M. Philippe DELCLAU), M. Jacques GRIFFOUL (pouvoir n° 1 à M. Alain DEJEAN), M^{me} Josianne CLAVEL-MARTINEZ (pouvoir n° 1 à M. Lionel BURGER), M. Jean-Marie RIVAL (pouvoir n° 1 à M. Philippe DELCLAU), M^{me} Dominique SCHWART (pouvoir n° 1 à M^{me} Nicole ESPAGNAT), M^{me} Mélissa SÉVERIN (absente), M. Patrick PARANT (absent).

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, assistait à la séance M. Dominique MOREAUX, Directeur général des services de la commune de Gourdon.

A – Nomination d'un(e) secrétaire de séance

M^{me} Liliane ÉLICHABE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

B – Adoption du procès-verbal de la séance du 21 février 2022 : adopté à l'unanimité, après observation rectificative de M. Jean-Pierre COUSTEIL (délibération de Payrignac au sujet de la compétence *santé* de la communauté de communes Quercy Bouriane).

C – Ordre du jour et conflits d'intérêt

Monsieur le Maire invite les élus à parer aux conflits d'intérêt pouvant apparaître dans l'ordre du jour et à ne participer ni aux débats ni au vote pour les points concernés.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LE 21 FEVRIER 2022 :

Communication au conseil municipal

01 – Décision n° 04 / 2022 – Jean DALDOSSO – Travaux de relevage des orgues de l'église Saint-Pierre : pris acte.

02 – Décision n° 05 / 2022 – Litige PUPILLE ET CORNÉE / Commune – Autorisation d'ester en justice : pris acte.

03 – Décision n° 06 / 2022 – CCAS EDF – Village de vacances – Contrat saison estivale 2022 : pris acte.

QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL – GOUVERNANCE - PERSONNEL

01 – Rapport d'orientation budgétaire 2022 : adopté par 23 voix pour et une abstention (M. Jean-Pierre COUSTEIL).

02 – Présentation et adoption des comptes de gestion de l'année 2021 : adopté à l'unanimité.

La présidence de la séance est assurée par M. Michel FALANTIN pour les points 03 à 08.

03 – Compte administratif 2021 – COMMUNE : adopté 21 voix pour, 1 voix contre (M. Jean-Pierre COUSTEIL) et 1 abstention (M^{me} Liliane ÉLICHABE).

04 – Compte administratif 2021 – SERVICE des EAUX : adopté 21 voix pour, 1 voix contre (M. Jean-Pierre COUSTEIL) et 1 abstention (M^{me} Liliane ÉLICHABE).

05 – Compte administratif 2021 – SERVICE de l'ASSAINISSEMENT : adopté 21 voix pour, 1 voix contre (M. Jean-Pierre COUSTEIL) et 1 abstention (M^{me} Liliane ÉLICHABE).

06 – Compte administratif 2021 – CINÉMA MUNICIPAL : adopté à l'unanimité des 23 votants.

07 – Compte administratif 2021 – COMPLEXE TOURISTIQUE : adopté 22 voix pour, 1 voix contre (M. Jean-Pierre COUSTEIL).

08 – Compte administratif 2021 – LA CLÈDE : adopté à l'unanimité des 23 votants.

La présidence de la séance est reprise par Monsieur le Maire.

09 – Office municipal des sports – Remplacement d'élus municipaux délégués : statu quo *adopté à l'unanimité des 24 votants.*

10 – Personnel municipal – Création de poste (sans recrutement) : *adopté à l'unanimité.*

11 – Personnel municipal – Création de postes d'emploi saisonnier 2022 : *adopté à l'unanimité.*

BUDGET – FINANCES – FISCALITE

12 – Lotissement Lou Vilaré – Régularisation d'écritures comptables : *adopté à l'unanimité.*

CULTURE - PATRIMOINE - TOURISME

13 – Maison du Sénéchal – Suivi, conservation et consolidation d'urgence de peintures murales – Demandes de subvention : *adopté à l'unanimité.*

14 – Maison du Sénéchal – Travaux de menuiserie couverture – Demandes de subvention : *adopté à l'unanimité.*

DIVERS

15 – Association Gourdon Dynamic – Chalets mobiles – Don grevé de charges : *adopté à l'unanimité.*

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des questions diverses à formuler.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 30.

Le Maire,
Jean-Marie COURTIN

